Coopérative citoyenne de production
d'électricité renouvelable

SCIC Centrales Villageoises **Ener'Guil**
Siège social : Maison du Parc
3580 route de l'Izoard **05350 ARVIEUX**
energuil@centralesvillageoises.fr
www.energuil.fr

Assemblée Générale ordinaire du 24 mai 2025

Résolution n°2 : rapport financier 2024

Présenté par la trésorière Marylène Debrune, avant rapport plus détaillé du comptable, Raphaël Soulier qui sera absent mais qui nous a envoyé un dossier explicatif.

1/Actionnariat :

Au 31 décembre 2024, nous sommes 285 sociétaires pour un capital de 158.500€ qui correspond à 3.170 parts.
Les 285 sociétaires sont répartis en 13 sociétés, 13 collectivités, une association et 258 privés.
Suite à l'assemblée générale du 25 mai 2024, nous avions 2047.20€ de dividendes à distribuer: 114.38€ ont été versés aux sociétaires qui l'ont demandé et un sociétaire a transformé 400€ de son compte d'associé en 8 parts sociales comme nous l'avions proposé lors de la dernière assemblée générale (il fallait avoir plus de 100€ sur son compte d'associé).

2/ Mouvements de parts sociales

62 parts sociales ont été achetées en 2024 mais nous en avons remboursées 20, ce qui fait qu'il reste 42 parts.
Nous avons également remboursé 10 parts sociales et liquidé leurs comptes d'associés pour causes de décès à 3 sociétaires via leurs successions.

En 2020, nous avons envoyé une lettre à une sociétaire car nous avions un mail et un téléphone erronés: pas de réponse. Sur les conseils de notre comptable, nous avons donc renvoyé une lettre en janvier 2025 avec AR qui nous est revenue. Nous pourrons ainsi intégrer son capital (1 part sociale de 50€) à notre capital et clôturer son compte.
Nous gardons une trace de tous ces mouvements dans notre base de données.

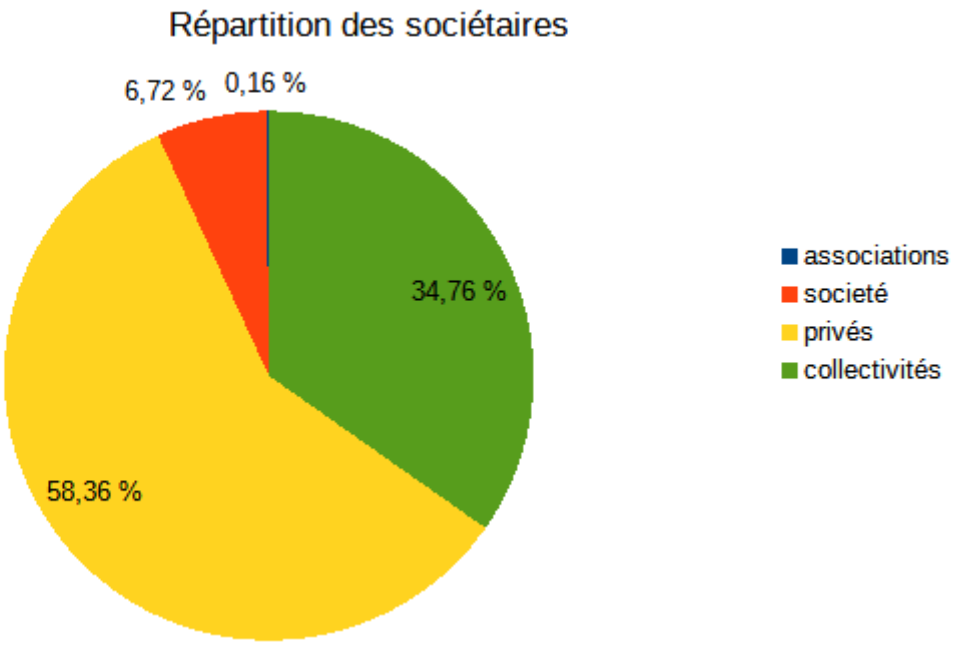

Notre capital est détenu à 58.36% par des privés , et 34.76% par des collectivités (nos statuts limitent la participation des collectivités à 50%, nous sommes donc en règle).

Revalorisation de parts sociales :

Depuis le mois de juin 2024, les SCIC qui le désirent peuvent créer une réserve de revalorisation des parts sociales afin de limiter la perte de capital due à l'inflation.

Comment ça marche?

Il faut instaurer la réserve avant l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes.

Il faut modifier les statuts de la SCIC.

Il faut que les comptes soient positifs.

Il faut que l'actionnaire qui veut quitter la SCIC ait plus de 5 ans d'ancienneté.

Il faut que l'actionnaire en fasse la demande après la mise en place de la réserve lors de l'AG annuelle.

Nous venons d'être informés de ces nouvelles dispositions, donc nous attendons de voir comment va évoluer notre résultat dans les années à venir, et nous pourrons peut-être mettre en place cette réserve avant l'AG de l'année à venir.

3/Chiffres d'Affaires :

Chiffres d'affaires et résultats comptables par années successives :

2016 : 31 576 € pour 68 759 € de résultat de l'exercice **2017** : 32 985 € pour 21 730 € de résultat de l'exercice
2018 : 42 502 € pour 3 709 € de résultat de l'exercice **2019** : 47 073 € pour 6 532 € de résultat de l'exercice
2020 : 54 281 € pour 8 492 € de résultat de l'exercice **2021** : 64 264 € pour 15 372 € de résultat de l'exercice
2022 : 57 548 € pour 9 405 € de résultat de l'exercice **2023** : 63 817€ pour 9 068 € de résultat de l'exercice
2024: 61 251€ pour 1 836 € de résultat de l'exercice

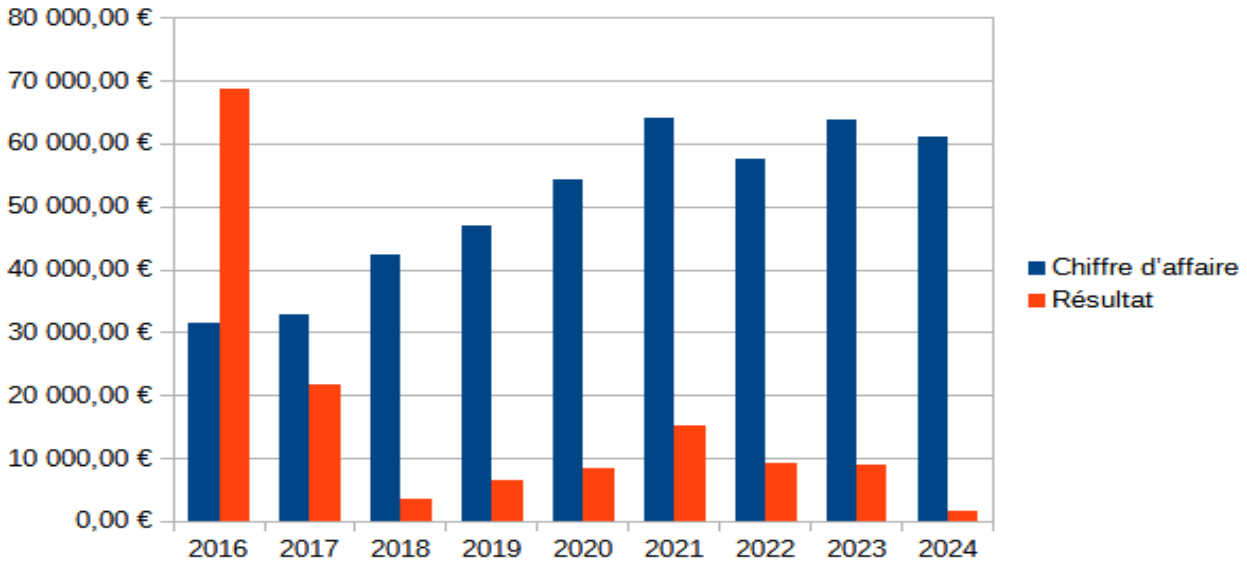

4/ Emprunts en cours à fin 2024 :

	Brut	Durée Années	Taux	Echéance	Annuité	Net restant À rembourser
Tranche 1	180 000€	12	2,20 %	17 nov	17 230€	49 497€
Tranche 2	135 000€	12	1,90 %	28 août	12 687€	59 974€
Tranche 3	150 000€	12	1,30 %	24 oct	13 507€	90 311€

TOTAL	**465 000€**		**43 424 €**	**199 782€**

Le reliquat de la subvention allouée par la Région en 2019 nous a été versé en juin: 2839.22€
Nous avons remboursé **61.05%** des trois emprunts souscrits pour investir et équiper les 22 toitures depuis notre création.

5/ Résultat de l'année et trésorerie au 31 décembre 2024

Total du bilan 2024 : 520 000 €
Chiffre d'Affaires : 61 251 €
Trésorerie disponible au 31/12/2024: 18 547 €
Compte courant : 8 523 €
Placement Optiplus : 10 024 €
Résultat net comptable : 1 836 €

Commentaires sur le compte d'exploitation 2024

Un résultat net comptable en baisse qui s'explique par plusieurs facteurs:

- Fonds propres utilisés pour clôturer la toiture de l'hôtel l'Equipe: 9 726€
- Suite à l'incendie du toit du camping, thermographie réalisée par Génius drône pour contrôler 14 toitures: 5 314€
- Etude structure toiture salle du Queyron à Guillestre: 3 100€
- accompagnement auto consommation collective: EnoteA 1 970€
- Renforcement ligne électrique des Espars 2 : 6 805€
- Surveillance C-R-A sur les 22 installations: 3 200€

Une forte augmentation de notre police d'assurance la MAIF suite au bouleversement des changements climatiques, qui est passée de 2 299€ à 3 290€ en une année.
Toutes ces dépenses incontournables font baisser le résultat de l'année 2024.

Notre comptable Raphaël Soulier ayant changé de société, nous avons pris la décision de travailler avec le cabinet Fin'ESS de Nice, qui est sous la même forme juridique que la notre (SCIC), il nous accompagne depuis début 2025 et aura plus de missions, afin de soulager la trésorière. C'est également le comptable d'Énergie Collective, la centrale villageoise de l'Embrunais.
Un grand Merci à Raphaël Soulier qui nous a suivi depuis la création de la SCIC Ener'Guil: dix années déjà.

Notre banquier, Sébastien Dubois, directeur de l'agence de la Banque Populaire de Guillestre, est notre nouveau conseiller financier. Nous l'avons rencontré, et il va nous mettre en relation avec leur filiale qui s'occupe uniquement de la transition énergétique.

6/Les Comptes Courants d'Associés (CCA)

Les comptes courants d'associés existent déjà. Les dividendes des parts sociales y sont crédités tant que les montants sont inférieurs à 10 €. Si le compte excède 10€, les sociétaires peuvent toucher leurs dividendes.

Pour les sociétaires qui ont des disponibilités financières mais qui ne veulent pas prendre plus de parts sociales, il est possible de mettre à disposition ces disponibilités.
Pour que les règles soient claires et transparentes le conseil d'administration, en date du 6 février 2024, a décidé de mettre en place des **conventions de CCA**.

Pour les CCA dont le montant est inférieur à 2 parts sociales (soit 100 €), nous continuons comme avant, sans convention signée, sans rémunération, et quand le montant arrive à plus de deux parts sociales, trois options s'offrent aux sociétaires: soit il y a prise de parts sociales supplémentaires, soit perception du montant, soit don à la SCIC.

Pour des dépôts entre 300€ et 50 000€, une convention sera signée entre l'associé(e) et Ener'guil aux conditions générales suivantes : Durée de 3 ans avec 1% de rémunération (si l'associé le souhaite).

Tout CCA conventionné par un(e) administrateur(trice) sera porté à connaissance de l'AG.